

**RÉUNION RESTREINTE**  
**DES 5 CONSEILS COMMUNAUX RÉUNIS**  
**DU 19 JUIN 2019**

**CONCERTATION SUR LE CHATEAU DES ARTS**

Cette concertation a été voulue par la Municipalité et Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire de la ville, précise qu'il s'agit de redonner cet espace aux Talençais. L'ambition est de faire changer les habitudes en donnant la possibilité aux Talençais de s'exprimer sur le devenir de cet équipement.

L'ouverture au public va se faire en deux temps. Tout d'abord, ouvrir le parc, puis, avec les Conseils Communaux et les habitants, travailler sur le devenir des bâtiments. Tout est à inventer, rien n'est inscrit.

Mme FABRE-TABOURIN, adjoint délégué à la Participation Citoyenne, annonce que la concertation débute par cette réunion des 5 Conseils Communaux réunis car ils représentent les habitants. Il est attendu des conseillers communaux qu'ils mobilisent les Talençais et relayent ce travail de concertation. Elle rappelle que la Ville doit détruire certains bâtiments qui sont impropres à toute utilisation et ajoute que la ville se réserve néanmoins la possibilité d'installer sur le site des services qui accueilleront du public.

Il s'agit de 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiment et 15 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. L'ensemble des informations concernant la démarche, la méthode ainsi qu'un descriptif des bâtiments seront sur le site de la Ville. De même, un questionnaire va être distribué avec le Talence Cité Mag à la fin du mois de juin afin de solliciter tous les Talençais. Les habitants auront jusqu'au 15 septembre pour rendre leurs propositions. L'analyse des résultats sera présentée au cours du Forum de la Participation Citoyenne qui se tiendra le 5 octobre 2019 au Forum de Arts et de la Culture.

Mme FABRE-TABOURIN tient à préciser que cette analyse ne fera que présenter l'expression qui se dégage de la concertation. La concrétisation et les propositions arriveront dans un second temps.

Le formulaire de concertation pose volontairement des questions ouvertes car rien n'est défini à l'avance quant à l'occupation des bâtiments. Seules les contraintes d'urbanisme sont à prendre en compte.

Monsieur le Maire tient à préciser que la Ville a déjà prévu dans son plan d'investissement à moyen terme 2,5 millions d'euros pour la réhabilitation du site.

En réponse à des questions de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des bâtiments est à prendre en compte (étage et rez-de-chaussée compris). Par ailleurs, les utilisateurs peuvent être tout aussi bien des associations, que des services de la ville, ou des activités d'intérêt général.

De plus, si le lieu est destiné à être ouvert au public, il sera totalement accessible aux usagers. Les contraintes d'accessibilité seront donc prises en compte et les 2,5 millions d'euros, hors démolition des bâtiments vétustes, ne concernent que les bâtiments, et pas les jardins.

Par rapport au PLU, seuls les bandes le long de la rue de la Médoquine sont constructibles en R+1. Suite à différentes observations, Monsieur le Maire tient à souligner que toutes formes d'actions pourront intégrer le site : artistiques, culturelles, associatives, sociales, petite enfance ... Un mélange d'actions est également tout à fait envisageable.

Monsieur le Maire précise que cette concertation est le début d'une logique d'aménagement qui peut également amener à réfléchir à l'utilisation des parcelles dont la ville est propriétaire en face du Château des Arts (propriété de Rancourt).

Mme FABRE-TABOURIN conclut en rappelant que le 5 octobre, la Ville ne rendra compte que des éléments et des idées forces émanant de la concertation. Il ne s'agira pas de présenter un projet immédiatement après. Il s'agit d'une décision à moyen terme sachant que le projet pourra être réalisé en plusieurs tranches.

L'ensemble des conseillers communaux sont donc invités, non seulement à participer mais également à mobiliser les Talençais sur cette concertation.